



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

Direction générale de la Coopération au
Développement
Direction de la Coopération géographique
D1.2 - Service Afrique du nord, de l'ouest et monde
arabe

Votre personne de contact:

STRENS Laura

Tel: 02 501 32 65 – Fax: 02 501 32 65

Mail: laura.strens@diplobel.fed.be

Monsieur Carl Michiels
Président du Comité de Direction
CTB, s.a.
Rue Haute, 147
1000 Bruxelles

votre communication du vos références

nos références

date

D1.2/LS/2015/DEV.03.02.02.MOR.14.047.11/20236/6
/

13 SEP. 2017

**Objet: MAROC – PIC 2010-2013 - Programme «Appui des Groupements
d'intérêt Economique pour le Développement de la Filière Phoenicicole
au Niveau des Oasis Marocaines (PAGIE)» sur AB 14 54 10 5452 02
Policy Review- Réduction budgétaire de 3,5 MEUR
NN 301 50 98 –MOR 14 047 11**

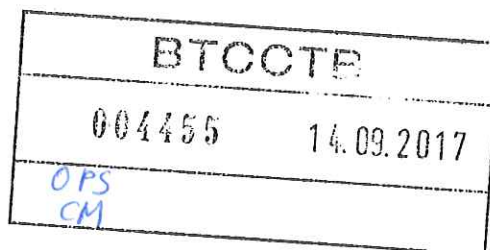
Monsieur le Président du Comité de Direction,

J'ai l'honneur de vous notifier, ci-après, un exemplaire original signé de l'avenant n°1 à la Convention de Mise en Œuvre relative au Programme «Appui des Groupements d'intérêt Economique pour le Développement de la Filière Phoenicicole au Niveau des Oasis Marocaines (PAGIE)», signée le 23/12/2015, ainsi qu'une copie de l'Echange de lettres relatif à la réduction du budget de 3,5 MEUR.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité de Direction, l'assurance de ma haute considération.


D. TEERLINCK
Directeur

Luc RISCH
ADJ. Dir. D1



Annexe(s):

Annexe 1 : Exemplaire original signé de l'avenant n°2 à la Convention de Mise en Œuvre

Annexe 2 : Echange de lettres relatif à la réduction du budget de 3,5 MEUR

ROYAUME DU MAROC

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DENOMMEE

« Appui des Groupements d'Intérêt Economique pour le Développement de la Filière Phoenicole
au Niveau des Oasis Marocaines (PAGIE) »

NI: 301 5098
N° CTB: MOR 14 047 11

Vu la Convention spécifique dénommée « Appui des Groupements d'Intérêt Economique pour le Développement de la Filière Phoenicole au Niveau des Oasis Marocaines (PAGIE) » conclue entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc en date du 23/12/2015, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Appui des Groupements d'Intérêt Economique pour le Développement de la Filière Phoenicole au Niveau des Oasis Marocaines (PAGIE) » signée le 23/12/2015 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et la Coopération Technique Belge, représentée par deux Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 22/05/2017 et 16/08/2017 conclu entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 22/05/2017 et 16/08/2017 conclu entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, portant sur la diminution budgétaire du projet « Appui des Groupements d'Intérêt Economique pour le Développement de la Filière Phoenicole au Niveau des Oasis Marocaines (PAGIE) », il est procédé à une diminution budgétaire de 3.500.000 €.

Article 2
Budget de la prestation de coopération

L'article 2 de la Convention de Mise en Oeuvre est modifié comme suit :

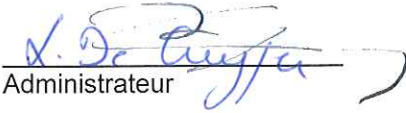
La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 10.000.000 € (dix millions euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 13/09/2017, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la CTB,


Administrateur

Pour l'Etat belge,


Alexander DE CROO
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au
Développement, de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et


Administrateur

Plan financier

PAGIE NOUVEAU BUDGET		Mode d'exécution	Version 15-03-2017	2017	2018	2019	2020	2021
A	Objectif spécifique: «La filière phoenicicole de différentes oasis du Maroc est valorisée via l'agrégation des producteurs familiaux par des GIE professionnalisés, permettant de pénétrer le marché avec des produits de qualité et avec une capacité concurrentielle»		7,637,350	696,020	2,514,150	2,689,720	1,449,760	287,700
A 01	Des unités de valorisation gérées par les GIE peuvent compter sur un approvisionnement durable de dattes de qualité reposant sur des modèles d'agrégation qui améliorent la structuration, l'encadrement et la formation des phoeniciculteurs.		1,774,600	346,200	496,150	475,150	325,400	131,700
A 01 01	Développement modèle agrégation producteurs par structuration chaîne d'approv - ONCA	Cogestion	49,000	16,250	16,500	16,250		
A 01 02	Développement modèle agrégation producteurs par structuration chaîne d'approv - ANDZOA	Cogestion	34,000	17,000	8,500	8,500		
A 01 03	Encadrement, animation de l'agrégation - ONCA	Cogestion	45,000	3,000	15,000	15,000	12,000	
A 01 04	Encadrement, animation de l'agrégation - ANDZOA	Cogestion	85,000	17,000	25,000	25,000	18,000	
A 01 05	Animateurs (15)	Régie	1,053,600	131,700	263,400	263,400	263,400	131,700
A 01 06	Renforcement des coopératives adhérentes pour l'agrégation - ONCA	Cogestion	104,000	12,000	35,000	35,000	22,000	
A 01 07	Renforcement des coopératives adhérentes pour l'agrégation - ANDZOA	Cogestion	34,000		12,000	12,000	10,000	
A 01 08	Appui aux besoins en équipement de la chaîne d'approvisionnement - ANDZOA	Cogestion	0					
A 01 09	Appui aux besoins en équipement de la chaîne d'approvisionnement - ORMVA/DPA	Cogestion	370,000	149,250	120,750	100,000		
A 02	Des unités de valorisation sont opérationnelles, commercialisent des volumes croissants et pénétrant des marchés compétitifs.		4,358,750	131,250	1,639,000	1,781,000	745,250	62,250
A 02 01	Développement d'un modèle de planification et d'apprentissage en gestion - ONCA	Cogestion	106,250	21,000	30,000	30,000	25,250	
A 02 02	Développement d'un modèle de planification et d'apprentissage en gestion - ANDZOA	Cogestion	68,000	8,500	20,000	20,000	19,500	
A 02 03	Accompagnement et formation en commercialisation et marketing - ONCA	Cogestion	77,500	1,500	26,000	26,000	24,000	
A 02 04	Accompagnement et formation en commercialisation et marketing - ANDZOA	Cogestion	30,000	17,000	5,000	5,000	3,000	
A 02 05	Accompagnement et formation sur le processus agro-industriel - ONCA	Cogestion	77,500		30,000	25,000	22,500	
A 02 06	Accompagnement et formation management, administration, gestion RH - ONCA	Cogestion	40,000		17,000	17,000	6,000	
A 02 07	Accompagnement et formation management, administration, gestion RH - ANDZOA	Cogestion	34,000	11,000	10,000	8,000	5,000	
A 02 08	Accompagnement et formation en gestion de la qualité et traçabilité - ONCA	Cogestion	22,500		7,500	7,500	7,500	
A 02 09	Accompagnement et formation en gestion de la qualité et traçabilité - ANDZOA	Cogestion	34,000	10,000	8,000	8,000	8,000	
A 02 10	Appui équipements et matériels unités de valorisation - ANDZOA	Cogestion	20,000		10,000	10,000		
A 02 11	Appui équipements et matériels unités de valorisation - ORMVA/DPA	Cogestion	3,351,000		1,351,000	1,500,000	500,000	
A 02 12	Expertise		498,000	62,250	124,500	124,500	124,500	62,250
A 03	Un modèle efficace et durable de coordination, d'accompagnement et d'appui-conseil à la chaîne de valeur de la datté est opérationnel		1,147,500	143,570	259,000	338,570	320,110	86,250
A 03 01	Pilotage de modèles d'appui technique et de gestion à la chaîne de valeur - ONCA	Cogestion	59,000	11,500	11,500	18,000	18,000	
A 03 02	Pilotage de modèles d'appui technique et de gestion à la chaîne de valeur - ANDZOA	Cogestion	25,500	2,100	5,000	10,000	8,400	
A 03 03	Renforcement des fonctions d'appui technique et conseil à la filière - ONCA	Cogestion	123,000	15,930	20,000	47,070	40,000	
A 03 04	Renforcement des fonctions d'appui technique et conseil à la filière - ANDZOA	Cogestion	34,000		10,000	12,000	12,000	
A 03 05	Spécialistes matière (8)	Régie	690,000	86,250	172,500	172,500	172,500	86,250
A 03 06	Appui au renforcement des acteurs de la filière par l'inter professionnalité - ONCA	Cogestion	82,500	10,620	15,000	29,000	27,880	
A 03 07	Appui au renforcement des acteurs de la filière par l'inter professionnalité - ANDZOA	Cogestion	25,500	2,800	5,000	10,000	7,700	
A 03 08	Appui à l'ancrage de la formation professionnelle dans la filière dattes - ONCA	Cogestion	82,500	10,120	15,000	30,000	27,380	
A 03 09	Appui à l'ancrage de la formation professionnelle dans la filière dattes - ANDZOA	Cogestion	25,500	4,250	5,000	10,000	6,250	

A 04	Le développement de métiers et d'organisations de services permet un rôle croissant des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur de la datte.		356,500	75,000	120,000	95,000	59,000	7,500
A 04 01	Développement et intégration métiers et organisations femmes et jeunes dans la filière ONCA	Cogestion	67,500	30,000	15,000		7,500	
A 04 02	Développement et intégration métiers et organisations femmes et jeunes dans la filière ANDZOA	Cogestion	0					
A 04 03	Identification de leaders et mise en place de programmes spécifiques - ONCA	Cogestion	0					
A 04 04	Identification de leaders et mise en place de programmes spécifiques - ANDZOA	Cogestion	0					
A 04 05	Appui aux droits et alphabétisation - ONCA	Cogestion	169,000	22,500	75,000	50,000	21,500	
A 04 06	Appui aux droits et alphabétisation - ANDZOA	Cogestion	0					
A 04 07	Monitrices d'alphabétisation	Régie	120,000	22,500	30,000	30,000	30,000	7,500
X 01	Réserve budgétaire (max 5% des activités)		0					
X 01 01	Réserve budgétaire		0					
X 01 02	Régie	Régie	0					
X 01 02	Cogestion	Cogestion	0					
Z 01	Moyens généraux		2,362,650	597,385	485,915	463,200	438,200	397,950
Z 01 01	Frais de personnel		1,549,500	270,750	336,000	336,000	336,000	270,750
Z 01 02	ATI co-responsable	Régie	780,000	156,000	156,000	156,000	156,000	156,000
Z 01 03	Expert Administratif et Financier	Régie	247,500	49,500	49,500	49,500	49,500	49,500
Z 01 04	Personnel national - AT	Régie	288,000	36,000	72,000	72,000	72,000	36,000
Z 02	Personnel national - Support	Régie	234,000	29,250	58,500	58,500	58,500	29,250
Z 02 01	Investissements		277,150	249,435	27,715			
Z 02 01	Véhicules	Régie	191,000					
Z 02 02	Equipement de bureaux	Régie	20,000					
Z 02 03	Equipement IT	Régie	66,150					
Z 03	Frais de fonctionnement		226,000	45,200	45,200	45,200	45,200	45,200
Z 03 01	Bureaux et communications	Régie	66,000					
Z 03 02	Frais de fonctionnement véhicules et assurances	Régie	160,000					
Z 04	Audit et suivi évaluation		310,000	32,000	57,000	82,000	57,000	82,000
Z 04 01	Etudes ligne de base	Régie	0					
Z 04 02	Suivi et évaluation	Régie	100,000			50,000		50,000
Z 04 03	Capitalisation	Régie	0					
Z 04 04	Conseil juridique	Régie	10,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Z 04 05	Audit	Régie	50,000		25,000		25,000	
Z 04 06	Backstopping CTB Suivi RH & admin Rep	Régie	150,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
TOTAL			10,000,000	1,293,405	2,980,065	3,152,920	1,887,960	685,650